

Sortie cyclo avec une classe

Document à destination des bénévoles

L'activité s'inscrit dans un projet de classe et d'école en appui des programmes.

Un cycle débute toujours par des séances en milieu protégé avec pour objectifs de maîtriser son engin et d'acquérir des compétences d'usager de la route responsable.

1. Aspects administratifs

L'agrément est une habilitation ponctuelle pour collaborer à l'enseignement « **se déplacer en vélo** » auprès de l'enseignant sur un projet donné et pour un temps donné

La session d'information-formation est valable pour 5 ans.

Seuls les bénévoles accompagnateurs bénévoles agréés sont habilités à collaborer à l'enseignement du vélo auprès de l'enseignant.

La demande d'agrément est faite par le directeur après que les bénévoles accompagnateurs ont suivi la session de formation pratique et théorique et qu'ils ont satisfait au test pratique sur route. L'agrément est donné par le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale, après vérification de l'honorabilité de chaque bénévole.

2. La gestion de la sécurité

Il s'agit d'une activité nécessitant un encadrement renforcé (l'enseignant +1 intervenant pour 24 élèves). En Drôme, ce taux est abaissé à 1 adulte pour 6 enfants

Avant de partir

L'intervenant a reconnu ou connaît le parcours qu'il va emprunter. Il a repéré les lieux de pauses (indiqués par l'enseignant), les points dangereux (descentes, priorités à droite, routes gravillonnées).

Il doit s'assurer que les vélos sont en bon état (freinage, réglages....) adaptés à la taille de chaque élève et que chaque élève porte un casque et un gilet réfléchissant. Il connaît les prénoms des élèves de son groupe.

Il a sur lui et/ ou dans son sac à dos : la liste de « ses » élèves, l'itinéraire et les numéros de téléphone de l'enseignant et du conducteur de la voiture balai, de l'eau, des « en-cas », une trousse de secours, une couverture de survie, un sifflet.

La voiture d'escorte

Conduite de préférence par un IEB agréé, elle transporte le matériel nécessaire à la vie de la classe (eau, sacs à dos, trousse de secours, réparation...). Elle est équipée d'un gyrophare orange (warning interdit) et circule 50 mètres derrière le dernier vélo la plupart du temps, sauf sur route étroite où elle se positionne devant. En ville, cette voiture se désolidarise du groupe.

L'organisation

1 adulte est responsable au maximum de 6 élèves. Ces derniers fonctionnent en trio, en respectant une distance de 50 m entre les 2 trios. La distance entre deux vélos est de 4 mètres sur le plat et de 10 mètres en descente.

L'IEB se place indifféremment avant, après ou entre les trios, sauf en descente où il ouvre la route, et en montée où il se place en dernière position pour ne laisser personne derrière lui.

A proscrire

Les longues files de cyclistes difficiles à doubler (notamment en montée), rouler de front (côte à côte), les «poussettes»

Au cédez le passage

En fonction de la visibilité et de la dangerosité de l'intersection, l'intervenant organise le franchissement soit comme un stop en s'arrêtant, soit par un « simple » ralentissement. Il quitte en dernier l'intersection.

Au stop

L'intervenant arrive si possible en 1^{er} et il se place à droite. Le 1^{er} trio se place sur la ligne d'arrêt, côte à côte, prêt à partir à l'ordre de l'adulte, pied sur la pédale. Le second trio se place derrière. L'adulte part en dernier de l'intersection et les trios se reforment dès que possible.

Le giratoire

Attention à la priorité si une voiture est déjà engagée dans le rond-point. Le cycliste n'est jamais prioritaire quand il arrive sur un rond-point.

Il garde toujours sa droite sur la chaussée et il emprunte la piste ou bande cyclable si elle existe.

Il maintient son bras gauche tendu vers l'intérieur du rond-point, puis tend son bras droit vers l'extérieur pour indiquer qu'il sort du giratoire.

En ville

Attention aux dangers spécifiques : portières, bus, changement de file, piétons..., à la densité de circulation et aux feux tricolores qui peuvent scinder les groupes (l'organisation en trios n'est plus forcément indiquée).

Privilégier les pistes et bandes cyclables pour lesquelles les distances à respecter ne s'appliquent plus forcément et qui permettent de circuler en sécurité.

Les pauses

Elles sont prévues à l'avance par l'enseignant dans une zone protégée et à l'écart de la circulation, permettant à tous de boire, se restaurer, se reposer en toute sécurité.

En cas d'accident

1. L'intervenant met, lui, le blessé et le groupe en sécurité.
2. En fonction de l'état de la victime et de la gravité de sa blessure, il prévient les secours (le 15 ou le 112) et l'enseignant.
3. Il reste proche du blessé jusqu'à l'arrivée des secours ou de la voiture balai.

En cas d'incidents (saut de chaîne, crevaison...)

1. L'intervenant se met et met en sécurité l'élève concerné.
2. Il prévient le reste du groupe et s'assure de sa sécurité, puis l'enseignant et enfin la voiture balai.
3. Si c'est possible, il répare sur place, sinon il attend la voiture balai.

A la fin de la sortie

Les intervenants font un bilan avec l'enseignant sur le déroulement de la sortie (choix et difficultés de l'itinéraire, comportements et compétences des élèves, progrès des élèves homogénéité du groupe, incidents divers...).